

PASSEPORT

Dépôt des dossiers et retraits **uniquement sur rendez-vous** du lundi au vendredi au 02 98 68 00 30.

Merci de déposer en mairie le dossier complet quelques jours avant la date du rendez-vous pour vérification.

PIÈCES À FOURNIR - PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire du mineur et d'un parent lors du rendez-vous

- Imprimer le récapitulatif de pré-demande** ou **noter le n° de pré-demande** créé sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>, sans le signer ni coller la photo ;

Attention : la pré-demande ne dispense pas de la prise de rendez-vous en mairie.

- 1 timbre fiscal** (internet, tabacs) : âgé de moins de 15 ans → 17€ // âgé de 15 à 18 ans → 42€ ;
- 1 nouvelle photo d'identité** de moins de 6 mois, en couleur, de préférence faite chez le photographe, non découpée sur fond neutre et aux normes (35 x 45 mm, sans lunettes, sans boucles d'oreilles, visage dégagé, bouche fermée...);
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an** au nom des parents ;
- La pièce d'identité du parent** signant l'autorisation parentale.

1^{ÈRE} DEMANDE

- Un document officiel avec photo** (carte d'identité) **ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** pour les communes de naissance dont l'état-civil n'est pas dématérialisé

RENOUVELLEMENT

- L'ancien passeport**

DEMANDE PARTICULIÈRE

Garde alternée → les deux adresses doivent figurer sur le titre

PIÈCES A FOURNIR

- justificatif de domicile des 2 parents ;
- jugement de divorce ou convention de jugement statuant sur le droit de garde des enfants ;
- pièce d'identité des deux parents ;
- autorisation écrite du parent absent.

Apparition des 2 noms des parents en nom d'usage

- pièce d'identité des 2 parents ;
- courrier de demande des deux parents signé par chacun.